

ORIENTATIONS ET DEBATS

Fiche n°11

Bâtir un contrat social renouvelé

Lorsque le contexte change, il est très important de vérifier si les objectifs d'un système sont toujours adaptés et s'ils doivent être éventuellement complétés.

Le Conseil d'orientation des retraites estime que, dans une société qui change beaucoup et qui va connaître un contexte démographique nouveau, il faut poser des principes clairs qui vont guider les réformes sur une longue période.

Le Conseil propose que le contrat social entre les générations, dont les modalités d'expression peuvent être variées, soit réaffirmé parce que ses principes sont toujours actuels, mais aussi complété parce que le contexte a évolué.

Trois principes doivent être réaffirmés

- Le choix d'un *système par répartition* et de la solidarité entre les générations. C'est un principe fondamental, élément de sécurité et de cohésion, auquel la société française tient beaucoup à juste titre.
- Le choix d'un système où *le montant de la pension est en rapport avec les revenus de la vie active* mais comprend une part de redistribution, en accordant, par exemple, des droits pour des périodes de chômage ou des charges de famille.
- La reconnaissance d'un *droit au travail* indissociable du droit à la retraite. Ce principe classique a été trop souvent oublié. Il aura une importance particulière si des marges de choix plus grandes sont ouvertes par la législation.

Des principes complémentaires doivent être posés

- *La solidité financière du système de retraite*. C'est un principe essentiel dans un contexte démographique qui rend le financement plus difficile. Les Français doivent être assurés que la solidité financière durable fait partie des principes sur lesquels se fonderont les décisions.
- *L'égalité de traitement entre cotisants*. Lorsque les différents régimes de retraites progressaient, la question de l'égalité entre les cotisants n'était pas perçue comme essentielle. Elle l'est aujourd'hui, qu'il s'agisse de la prise en compte des longues durées de carrières ou encore de l'égalité entre les cotisants des divers régimes.
- *Des marges de choix individuels* encadrées. Dans une société qui fait une large place à l'autonomie, il est nécessaire que de réelles marges de choix existent. Rachat de cotisations, choix du moment du départ à la retraite sont des éléments importants. Les décisions individuelles doivent naturellement être prises dans un cadre collectif qui assure qu'elles sont cohérentes avec l'équilibre du régime.

- *Le droit à l'information* pour les assurés. Les citoyens sont aujourd'hui mieux formés et mieux informés. Le droit de chacun à une information complète sur sa situation personnelle est un principe de base.